

Les premiers colons du Canada étaient-ils des forçats et des prostituées ?

Réponse apportée le **10/02/2009** par MACON BDP Saône-et-Loire – Saône-et-Loire, Bourgogne

Bonjour,

Suite à votre question, veuillez trouver ci-joint des éléments de réponse.

Le site de l'encyclopédie canadienne, consultable sous ce lien :

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/PrinterFriendly.cfm?Params=F1ARTF0006303>>

propose un résumé des premières colonisations au Canada :

« Les premiers colons sont habituellement des hommes célibataires qui partent vers l'inconnu pour pratiquer la traite des fourrures, la coupe du bois, la prospection minière ou l'élevage. Toutefois, des femmes se joignent aux hommes pour coloniser la Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles, les maritimes et le haut-Canada de 1760 à 1860, et les prairies pendant la période de peuplement des terres de 1870 à 1914 ».

Le magazine L'express (n°2779) a consacré en 2004 un article sur les colons d'Amérique du Nord, où est décrite l'évolution chronologique des populations de colons :

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique/quand-l-amerique-etait-francaise_488422.html

Le site Canadiana.org, traitant de l'histoire du Canada et destiné aux enseignants, retrace clairement les grandes étapes des premières colonisations.

http://www.canadiana.org/citm/themes/pioneers/pioneers2_f.html

Catherine Wihtol de Wenden, dans « l'Atlas des migrations dans le monde », rapporte : « D'ailleurs, l'émigration a aussi été considérée comme une alternative pour se débarrasser de ceux qui étaient considérés comme des «problèmes sociaux». Ainsi, le surplus de populations «affamées ou indésirables, répondant de surcroît à la nécessité de peupler les nouvelles terres conquises (Australie, Canada) : forçats, prostituées, aventuriers, dissidents, orphelins prennent la route des mers, encadrés par des colons et des administrateurs ».

Le dictionnaire d'histoire Mourre apporte également quelques éléments d'information concernant les premiers colons : « pour attirer les immigrants, Richelieu fonda la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés à qui fut donné le pays avec le monopole du commerce des fourrures, qui devait amener au Canada de 200 à 300 colons par an ».

Le site officiel de la province de Saskatchewan (Canada) propose un article sur l'histoire de la culture canadienne-française

<http://www.sasked.gov.sk.ca/docs/francais/fransk/saskfrancais/voll/i1-16.pdf> où l'on apprend que « Pour que ces nouveaux colons soient heureux, l'intendant fait venir des femmes qui deviendront les épouses des soldats et des autres colons célibataires. Plus de 1000 jeunes femmes vaillantes, les "filles du roi", viennent au Canada pendant la même période, pour chercher un mari parmi les ouvriers, les commerçants et les anciens soldats.

Le choix des «filles du roi» est important par rapport à l'évolution culturelle des Canadiens français. D'où venaient-elles ? Qui étaient-elles ? Léandre Bergeron, dans Petit manuel d'histoire du Québec, les décrit comme suit: «bâtardes de grandes dames de France, orphelines, prostituées par nécessité ».

Citons l'ouvrage Histoire du Canada / Paul-André LINTEAU. – P.U.F., 1994. – (Que sais-je ? ; 232).

Il est indiqué, page 18 que la préoccupation de la colonie

royale est « d'accélérer le peuplement du territoire. Le Canada ne compte que 2500 habitants en 1663, avec un fort excédent masculin. La France stimule alors de diverses façons l'immigration, qui attire environ 2000 personnes en une dizaine d'années. Elle finance notamment la venue de femmes célibataires, les Filles du Roy, qui trouvent rapidement à se marier ; cette mesure, en plus d'améliorer l'équilibre des sexes, entraîne une hausse significative des naissances, de sorte que l'accroissement naturel deviendra bientôt la principale composante de la croissance démographique ».

Par ailleurs, dans la revue Clio, un article sur les Prostituées et pénitentes (Poitiers et La Rochelle au XVIIIe siècle) : <http://clio.revues.org/index583.html> nous apprend qu'au 18ème siècle, certaines prostituées sont envoyées dans les colonies : » ces femmes sont jeunes, moins de 30 ans dans la plupart des cas, elles sont enfermées sur plainte d'un délateur, en général appartenant à la famille, ou suite à une descente de police et sont condamnées, en majorité, à des peines s'échelonnant entre une à cinq années de prison. Apparaissent aussi des récidivistes qui sont le plus souvent envoyées aux colonies et notamment aux Antilles et au Canada
« .

En espérant avoir répondu au mieux à votre question, nous vous remercions de la confiance que vous avez accordée à notre service.

Cordialement,

Eurêkoi/Réponses à distance

MACON Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire